

Aide-mémoire

Bureau des délégués
DU 11 octobre 2023

Version corrigée-
12 octobre 2023

1. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Bouchons pleins moulés à l'oreille en formation professionnelle pour les sous-spécialités : charpenterie, menuiserie, mécanique automobile, carrosserie et pose de système intérieur.
- Inviter les membres à compléter, au besoin, le rapport d'incident, d'accident ou de « passé proche ».

2. MISE À JOUR DE LA LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

- TOUS LES SECTEURS : JEUNES (PRÉSCO, PRIM ET SEC), FP ET EDA**
Numériser et retourner à L'APL les feuilles réponses (feuille de mise à jour et liste du personnel par école ou par centre) par courriel (z27_lignery@aplcsq.net) ou par télécopie (450-659-8743).
AU PLUS TARD LE 1^{er} novembre 2023.

- TOUS LES SECTEURS**
Acheminer à L'APL l'enveloppe incluant les cartes d'adhésion, les 5 \$ et l'original de la feuille de mise à jour et liste du personnel par école ou par centre **d'ici au 6 novembre 2023**. Le paiement électronique est aussi disponible sur le site de L'APL [www.lignery.ca → [Vie syndicale / Devenir membre](#)].

3. DÉCLARATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE AU SECONDAIRE

- Acheminer à L'APL **toutes** les déclarations des enseignantes et des enseignants **d'ici au 6 novembre** si possible.

4. NÉGO 2023

- L'état de situation de la négociation 2023 a été fait à l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 octobre.
- À tous les jeudis, nous continuons « Manifs hebdomadaires pour la négociation! » en Front commun.
- Demeurer à l'affût des opérations en cours et à venir → Facebook : APL – Groupe Action-mobilisation (Négo 2023)

5. CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

- Tenir une rencontre afin de présenter la consultation sur le calendrier scolaire 2024-2025.
- Tous peuvent accéder à la consultation :
 - Via le lien situé sur « Les nouvelles APL » du 11 octobre;
 - Via le bouton « Consultations/Sondage » du site de L'APL (www.lignery.ca) ;
 - Via le lien direct (corrigé): [Lien vers le forms](#) .
- Inviter les enseignantes et les enseignants à participer à cette consultation sur le calendrier scolaire.
Celle-ci se déroule du 12 octobre au 3 novembre.

6. PLAINTE POUR LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE 2015

- Informer les collègues enseignants de la démarche de la CNESST visant la mise à jour des coordonnées des membres ayant déposé une plainte M2015 (Maintien de l'équité salariale 2015). L'objectif **N'EST QUE** la mise à jour des dossiers. Voir [L'INFO APL # 03](#) pour plus de détails.
- Indiquer aux collègues qu'à l'heure actuelle, il n'est **ni recommandé ni justifié de se désister** de ces plaintes même si ceux-ci n'ont pas le souvenir d'avoir déposé de telles plaintes.

7. DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

- Bulletin du préscolaire**
Aviser les collègues du préscolaire qu'à l'étape 1 et 2 seulement les compétences qui ont fait l'objet d'une évaluation doivent être indiquées au bulletin. À l'étape 3, ce sont toutes les compétences qui doivent être évaluées (Régime Pédagogique art. 30).
- Normes et modalités d'évaluation des apprentissages :**
Vous trouverez la documentation en lien avec la mise à jour des « Normes et modalités d'évaluation des apprentissages » sur le site de L'APL [[Documents / documents de référence / Normes et modalités](#)].
 - Cette documentation est basée sur les encadrements de l'année scolaire 2022-2023, puisque l'Instruction annuelle 2023-2024 n'est pas encore disponible.

Suite au verso

8. Élection FP/EDA

- La période de mise en candidature étant terminée depuis le 29 septembre à 16h, nous pouvons annoncer que monsieur Daniel Landry de l'école de formation professionnelles de Châteauguay a été élu par acclamation au poste de Conseiller de secteur de l'Éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP).

9. INFORMATIONS

- Invitation pour le nouveau personnel enseignant au CSSDGS**
Inciter le nouveau personnel enseignant du CSSDGS (sous contrat ou en suppléance) à prendre connaissance de l'invitation imprimée au verso des « Nouvelles APL » du mois d'octobre.
- Le [jeudi 9 novembre](#) : Secteur de la FP – Pour les personnes non-légalement qualifiées
 - Le [jeudi 23 novembre](#) – Tous les secteurs – Pour les personnes légalement qualifiées
 - Le [jeudi 30 novembre](#) – Secteurs des Jeunes et de l'EDA – Pour les personnes non-légalement qualifiées.
- Étude sur l'engagement, la motivation et l'épuisement professionnel des personnes enseignantes :**
Inviter les collègues enseignants à participer à l'enquête initiée par l'Université de Montréal ayant pour objectif l'élaboration de cibles d'action pour soutenir la santé psychologique au travail. L'invitation sera reprise sur L'INFO APL du mois de novembre. **Le questionnaire sera accessible du 9 octobre au 1^{er} décembre 2023.**
- Lien vers l'enquête en ligne : [Engagement, motivation et épuisement professionnel des enseignant.e.s \(umontreal.ca\)](#)
 - Le lien vers l'enquête sera aussi disponible via le site de L'APL – section « [Consultations/Sondages](#) »
- Sondage « Projet pour atténuer les effets de la rareté du personnel »**
Près de 250 personnes ont répondu au sondage en fournissant des réponses personnalisées et détaillées. Les résultats du sondage ont été utilisés par L'APL lors des échanges avec le CSSDGS concernant le « projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant de 2023-2024 ».
- Sondage BDD**
Merci à toutes les personnes déléguées d'avoir répondu rapidement au sondage BDD. Compte tenu des nombreuses rencontres en lien avec la négo et la préparation de l'Assemblée générale du 5 octobre, l'analyse des résultats puis le bilan se feront ultérieurement.
- Mentorat et tâche -**
Rappeler aux personnes enseignantes concernées :
- Personnes enseignantes novices de 0 à 2 ans : Participation obligatoire et minutes dans les ATP (recommandation du CSS → entre 30 et 55 minutes sur 5 jours / entre 55 et 100 minutes sur 9 jours).
 - Personnes enseignantes novices de 3 à 5 ans : Participation facultative et minutes dans les ATP (recommandation du CSS → entre 30 et 55 minutes sur 5 jours / entre 55 et 100 minutes sur 9 jours).
 - Personnes enseignantes-mentores : Tâche au prorata du % de libération (TE, ATP et j. péd.)
 - Personnes « mentores-écoles » : Minutes dans les ATP – (recommandation CSS → entre 30 et 55 minutes sur 5 jours / entre 55 et 100 minutes sur 9 jours).
 - Personnes « mentores-écoles » de la **FP** et de l'**EDA** : Heures dans les ATP – (recommandation du CSS → Annuellement, 25 hrs pour les personnes mentores-écoles ET les personnes enseignantes-novices)

Merci!